

## **PROCÈS-VERBAL**

**Présidence : Michel CALLOT.**

**Membres présents :**

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

**Assistent également à la réunion :**

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

**Membres excusés :** Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président.

**Invité excusé :** Marc **MADIOT**, Président de la LNC ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président.

## Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT .....	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JANVIER 2020 .....	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES.....	3
1.	Statistiques .....	3
2.	Assemblée générale 2021 .....	5
3.	Congrès fédéral 2020 .....	5
4.	Licence santé .....	6
5.	Résultats .....	6
6.	UCI et International .....	6
7.	COJO .....	7
8.	CNOSF.....	7
9.	Ministère/Agence.....	7
10.	Ligue .....	8
11.	Collectivités .....	8
12.	Activités fédérales .....	8
13.	Comités régionaux.....	8
14.	Point RH.....	8
15.	Projet numérique .....	9
IV.	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS .....	9
1.	CN VTT .....	9
2.	CN Cyclisme féminin.....	10
3.	CN BMX.....	12
4.	CN Piste .....	12
5.	CN Route.....	12
6.	CN Corps Arbitral.....	15
7.	CN Jeunesse.....	16
8.	Point réglementaire sur les licences individuelles mineurs .....	17
V.	POINT FINANCIER .....	17
VI.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL .....	18
1.	Intervention du DTN.....	18
VII.	REVUE DE PROJETS .....	20
VIII.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	21
IX.	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES .....	23
1.	Homologation de records.....	23
2.	Cas de mutation .....	24
3.	Flotte de véhicules utilitaires .....	25
4.	Congrès fédéral .....	25
5.	Lettre d'information de la FFC.....	26

## **I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT**

Le Président fait tout d'abord part de sa vive émotion suite au décès tragique d'un coureur Minime, Antoine MUSSET. Cet accident dramatique est survenu en Bretagne dans le cadre d'un stage. Le Bureau Exécutif de la FFC adresse ses condoléances à sa famille et à son club.

Le Président s'émeut également des décès du Président du Comité départemental 75, Raymond MARGNOUX, et de l'ancien Président du Comité Régional du Dauphiné-Savoie, Monsieur CLAYET MAREL. La Fédération adresse ses condoléances à leur famille et à leurs proches.

## **II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JANVIER 2020**

*Sous réserve de la prise en compte des modifications actées en séance, le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 9 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.*

## **III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES**

### **1. Statistiques**

Yannick POUHEY effectue un point sur les statistiques arrêtées au 31 janvier 2020. Ces données semblent montrer que l'écart entre les prises de licences 2019 et 2020 a tendance à se réduire fortement. À cette date, la FFC rassemble 75 041 licenciés en métropole, soit 8 877 de moins qu'en 2019. Pour l'outre-mer, sont recensés 3064 licenciés, soit 360 de plus qu'en 2019. Le total atteint donc 78 105. Deux comités se trouvent quelque peu en délicatesse avec le processus de dématérialisation : les Hauts-de-France et la Nouvelle-Aquitaine. En outre, l'effectif féminin atteint 8 835 licenciées, soit une baisse de 768 femmes.

Le détail par discipline au 31 janvier 2020 est le suivant :

- Cyclisme traditionnel : -13,11 %,
- VTT : -8,99 %,
- BMX : -3,71 %
- Autres : -10 %

Au niveau des effectifs féminins, le détail par discipline est le suivant :

- Cyclisme traditionnel : -11 %,
- VTT : -6,4 %,
- BMX : -0,6 %

Dans ce contexte, il convient de se réjouir de l'arrivée de quelques messages de satisfaction autour du nouveau process de prise de licence, de la part de clubs ayant franchi le pas.

Fabien RAFFOUX présente les données chiffrées arrêtées au 12 février 2020 au soir. Le potentiel de licences identifié dans le système atteint, à date, 100 593 demandes actées. Parmi ce potentiel, encore 6 775 sont en cours de traitement par les clubs. Par ailleurs, certains clubs ont pris conscience que des modifications progressives pouvaient survenir dans « l'Espace Club ». Il apparaît en outre que 50 % des licenciés n'ont pas encore activé leur « Espace licencié », ce qui empêche de passer à une dématérialisation totale. Le système peut aussi repérer les éventuelles adresses mail erronées.

Yannick POUHEY estime qu'une stratégie sur plusieurs mois doit être identifiée afin de garantir le succès de la prise de licence dématérialisée. Par exemple, en juin 2020, une note pourrait être adressée à tous les clubs afin de mettre en exergue les leviers facilitateurs qui seront déployés pour la rentrée 2020.

Fabien RAFFOUX signale que le système permet dorénavant d'adresser des relances aux licenciés de l'année précédente qui n'ont pas encore renouvelé.

Le Président rappelle avoir demandé à l'agence marketing de formaliser un travail sur les avantages dont bénéficie le licencié. Ce même message pourrait être exploité dans le cadre des relances, afin d'argumenter de manière forte. Il faudra en outre communiquer sur l'avantage d'ouvrir « l'Espace licencié ».

Marie-Françoise POTEREAU note qu'un stagiaire travaille actuellement sur le sujet de l'évolution du nombre de licences. Il pourrait participer à des séances de *phoning* afin d'interroger les licenciés qui n'ont pas renouvelé.

Ludovic SYLVESTRE suggère d'inclure un accès direct à « l'Espace licencié » sur la page d'accueil du site de la FFC.

Fabien RAFFOUX prend note de ce point. Il faudra en effet faciliter l'accès aux différents Espaces.

Le Président propose d'inclure un visuel global intitulé « Votre Espace », qui regrouperait « l'Espace licencié » et « l'Espace Club ».

Marie-Françoise POTEREAU revient sur les statistiques présentées par Yannick POUHEY. Elle constate notamment une baisse de 118 licences dans l'encadrement (notamment les dirigeants). Cette situation doit susciter des réflexions, en vue de mener un plan d'action. En outre, le manque de représentation féminine lors du prochain Congrès fédéral doit constituer un axe de vigilance.

Le Président estime qu'il y a des actions spécifiques à prévoir vis-à-vis des clubs par rapport à leurs dirigeants. En effet, le dispositif de dématérialisation accentue le risque de perte de dirigeants.

## **2. Assemblée générale 2021**

Yannick POUHEY aborde le sujet de l'Assemblée générale prévue en février ou mars 2021. Pour mémoire, l'Assemblée générale électorale aura lieu quelques semaines auparavant, le 12 décembre 2020. Des réflexions pourraient débuter dès à présent sur l'organisation et le format de cette réunion annuelle, qui pourrait éventuellement avoir lieu à Saint-Quentin.

Gilles DA COSTA rappelle que le vélo connaît en France une grande phase d'émergence, comme en témoigne la récente loi sur l'organisation des mobilités. Dans ce contexte, il pourrait être intéressant de proposer un format de type salon, avec différentes conférences. La FFC montrerait ainsi qu'elle sait couvrir les enjeux de développement du cyclisme sous toutes ses formes (recherche, matériel, loisirs, tourisme, sportif, diététique...)

Yannick POUHEY salue cette proposition, au-delà des problématiques organisationnelles qu'elle implique.

Sylvain DUPLOYER estime que les villes qui s'engagent pleinement sur les mobilités douces pourraient être intéressées pour accueillir un tel événement.

Le Président estime que cette idée va pleinement dans le sens du développement associatif et économique de la FFC. D'ici au prochain Bureau Exécutif, il conviendrait d'identifier un potentiel opérateur capable de porter un projet de ce type. Une décision pourrait ainsi être prise lors du BE de mars 2020.

## **3. Congrès fédéral 2020**

Yannick POUHEY propose d'entériner le programme du Congrès fédéral 2020 avant d'éditer la plaquette de présentation. Il convient notamment d'acter le programme des groupes de travail relatifs à la journée du samedi :

- Groupe de travail 1 : Deuxièmes Assises des Comités départementaux ;
- Groupe de travail 2 : Trophée de France des Jeunes Cyclistes nouvelle formule ;
- Groupe de travail 3 : Le Sport Santé ;
- Groupe de travail 4 : Paris 2024 ;
- Groupe de travail 5 : Le contre-la-montre.

Yannick POUHEY ajoute qu'il est également prévu la signature officielle du partenariat avec AG2R. De plus, un stand « Défie un champion, une championne » sera animé par la DTN.

#### **4. Licence santé**

Yannick POUEY rappelle que l'enjeu consiste à adopter une stratégie évolutive sur ce sujet délicat. La problématique concerne l'aspect assez restrictif de la loi et de la réglementation. Dès les jours suivant ce BE, il est proposé d'activer la licence santé selon les conditions suivantes :

*Une licence cyclisme santé peut être attribuée à toute personne présentant une pathologie chronique. La prescription médicale doit donc faire apparaître clairement le cas d'application. La demande peut être effectuée n'importe quand dans l'année dans le respect de la réglementation : Licence possible à partir de septembre et valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante pour les primo licencié, est valable du 01/01 aux 31/12 de la saison pour les renouvellements.*

*Tous les clubs le désirant peuvent s'ouvrir à l'accueil des licences santé. En fonction de la pathologie, la médecine fédérale s'assurera des conditions de prise en charge du futur licencié.*

*La demande devra être effectuée selon un processus spécifique détaillé après :*

- La licence santé exclut le détenteur de toute participation à des manifestations du type « compétition » organisées par la FFC, et elle n'assure donc pas le détenteur dans ce cadre.*
- Le CACI pour licence santé n'entre pas en compte pour les règles de renouvellement.*

*Il doit être fourni pour chaque demande.*

*Le questionnaire de santé ne peut être utilisé, quel que soit l'historique de la personne dans la fédération.*

*Un CACI fourni pour une licence santé ne peut être utilisé l'année suivante pour une autre licence.*

Yannick POUEY rappelle que l'objectif à terme consiste à disposer de deux licences santé : une licence de type bien-être et une autre plus médicale.

#### **5. Résultats**

Le Président salue la très belle victoire de Marion NORBERT-RIBEROLLE lors du Championnat du monde espoir féminin de Cyclo-cross.

#### **6. UCI et International**

Le Président annonce qu'un rendez-vous téléphonique est prochainement prévu avec le Président de l'UEC. Il s'agira tout d'abord d'obtenir des précisions sur la stratégie poursuivie par la structure en matière d'événements. En outre, ce rendez-vous permettra d'échanger autour de la question de l'e-sport et, en particulier, de ZWIFT. Le troisième sujet majeur concerne l'absence de concertation de l'UEC avec les fédérations importantes sur des sujets clefs, comme celui du transfert de la CADF à l'ITA.

S'agissant de l'UCI, le comité directeur a adopté un certain nombre de règlements, avec notamment le changement de format des Coupes du monde de Cyclo-cross. L'organisation d'une manche a été attribuée à Besançon en novembre 2020.

Le Président rappelle en outre l'attribution des Championnats du monde 2024 de Cyclo-cross à Tabor, et non à Liévin. Une deuxième chance pourrait se présenter pour 2025.

Gilles DA COSTA indique qu'il faut que la position de Liévin soit connue assez rapidement, afin que la France ne perde pas l'option 2025.

Le Président confirme qu'il faudra disposer de tous les éléments pour le Bureau Exécutif de mars 2020, afin de pouvoir trancher cette question.

Enfin, la lettre de l'UCI évoque le nouveau règlement de l'e-sport, qui paramètre un certain nombre d'éléments.

## **7. COJO**

Le Président effectue un point sur le sujet de la colline d'Élancourt. Une réunion s'est récemment tenue en préfecture des Yvelines sous la présidence de Jean CASTEX, délégué interministériel aux JO et Président de l'ANS. Il a noté que le COJO n'était pas présent à cette réunion importante.

De plus, une visite du CIO aura lieu à Saint-Quentin du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2020, ce qui impliquera de libérer les salles de réunion du siège fédéral.

## **8. CNOSF**

Le Président relate une réunion entre les Présidents des six fédérations concernées par l'association constituées par les ligues professionnelles. Pour mémoire, il s'agit des fédérations de football, de rugby, de hand-ball, de volley-ball, de basket-ball et de cyclisme.

Ces Fédérations ont décidé de se réunir pour imaginer quelle organisation donner à la défense des intérêts des fédérations et des sports concernés quant aux différents enjeux qui environnent le sport professionnel et le sport business. Cette réunion a été suivie par une invitation du Président de la fédération de rugby à participer à la soirée de rencontre avec les parlementaires le 4 février 2020 à Marcoussis.

S'agissant du CNOSF, le Président remarque que le débat est animé autour de la FSGT, avec une demande de radiation de cette fédération affinitaire suite à l'énoncé du comité d'éthique du CNOSF.

## **9. Ministère/Agence**

Le Président explique s'être rendu à la cérémonie des vœux de la ministre des Sports le 23 janvier 2020.

Par ailleurs, un rendez-vous a pu avoir lieu avec Claude ONESTA le 4 février 2020. Il y a une bonne perception de ce que représente la FFC dans son potentiel olympique. Par contre, le maintien d'un système d'attribution de la subvention en deux tours ne facilite pas la sérénité dans l'approche budgétaire de la DTN, même si les engagements pris sont plutôt sécurisants.

## **10. Ligue**

Le Président évoque un travail lancé conjointement avec la DTN pour préciser le statut et clarifier les différentes situations qui conduisent les collectifs de la FFC à utiliser les services de salariés des équipes professionnelles.

## **11. Collectivités**

Le Président indique qu'un travail se poursuit avec Saint-Quentin sur le parcours VTT (JO 2024) de la colline d'Élancourt. L'agence Missbagency a été missionnée pour travailler la partie héritage.

## **12. Activités fédérales**

Le Président salue la qualité de l'organisation du Championnat de France de Cyclo-Cross à Flamanville. Une manche de Coupe du Monde de Cyclo-Cross s'est également tenue à Nommay dans d'excellentes conditions.

Par ailleurs, les discussions se poursuivent avec France Télévisions.

Le Président évoque en outre la qualité de l'événement de présentation du vélo T20 de Look, à Nevers.

Le Président a, de plus, rencontré le 31 janvier 2020 Yann LE MOENNER, d'ASO, notamment sur le sujet du mécénat.

Le 1<sup>er</sup> février 2020, l'opération « Vivre Vélo au Féminin » a été présentée au vélodrome national, en présence de la ministre des Sports.

Enfin, le Président se réjouit de la qualité de la conférence de presse qui s'est tenue à Saint-Quentin le 12 février 2020 au sujet de la piste.

## **13. Comités régionaux**

Les membres du Bureau Exécutif effectuent un compte-rendu des Assemblées générales de Bourgogne Franche-Comté, d'Auvergne Rhône Alpes, de Nouvelle-Aquitaine, des Hauts de France, d'Île-de-France et du Grand Est.

Le Président ajoute que dans le cadre de sa tournée des Comités régionaux, il a rencontré les CR de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

## **14. Point RH**

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce l'arrivée d'un rédacteur indépendant pour *France Cyclisme*.

Elle fait état d'un départ et de la situation de deux salariés en arrêt de travail.

Par ailleurs, une réunion de CSE a eu lieu le 4 février 2020. Il a notamment été acté la prolongation exceptionnelle de la validité des récupérations acquises en 2019 jusqu'au 31 décembre 2020. Le second point important concerne la validation des propositions de demande de dérogation au repos hebdomadaire.

Concernant les projets en cours au service RH, elle rappelle que l'espace restauration sera livré très prochainement. Il conviendrait de profiter de ce changement pour permettre à la FFC de progresser dans sa démarche RSE. Ainsi, il est proposé de confier un accès gratuit à une machine à grains à tous les salariés, au sein de l'espace restauration. Enfin, une réflexion est conduite autour du remplacement des bouteilles d'eau par des fontaines.

## **15. Projet numérique**

Fabien RAFFOUX assure avoir finalisé la correction sur le système de paiement des prix, avec un rattrapage sur l'année 2019.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS précise effectivement que les prix 2019 n'avaient pas pu être payés en fin d'année 2019 en raison d'un souci de paramétrage entraînant un mauvais calcul de la retenue à la source.

Le Président demande si Fabien RAFFOUX a une vision de l'utilisation par les clubs de « l'Espace Club ».

Fabien RAFFOUX assure qu'un système de statistiques est en train d'être déployé pour analyser le trafic journalier. Lors de la dernière analyse, 30 % des clubs avaient utilisé au moins une fois cet Espace.

Le Président note que « l'Espace Club » représente une véritable plus-value. Il faut que les clubs prennent rapidement possession de cet Espace, afin qu'ils perçoivent pleinement la notion de service apportée par la FFC. Il suggère par ailleurs de générer un courriel aux clubs, afin de les inviter à prendre contact avec leurs licenciés n'ayant pas renouvelé.

Fabien RAFFOUX confirme qu'une telle action de ciblage est possible.

Le Président insiste sur l'importance pour la FFC de s'adresser directement aux licenciés qui n'ont pas renouvelé.

Ludovic SYLVESTRE tient à remercier Fabien RAFFOUX pour le travail effectué sur « l'Espace arbitres ».

## **IV. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS**

Yannick POUHEY rappelle en préambule que les propositions des Commissions doivent répondre à un format précis : ancien texte, puis proposition de nouveau texte et mention de l'instance concernée par le vote (BE ou CF).

### **1. CN VTT**

#### **➤ Mise en conformité du règlement FFC — Titre 04 VTT avec la réglementation MTB UCI pour 2020**

Suite aux modifications du règlement UCI MTB pour 2020, la CN VTT propose la mise en conformité du règlement FFC — Titre 04 VTT pour les aspects suivants :

- *Intégration de la nouvelle discipline du « Pump Track » sous l'abréviation « PUM » (Chapitre 9 FFC)*
- *Possibilité de donner les départs avec des « feux de départ » (4.1.025 FFC)*
- *Suppression du paragraphe qui stipule que les arbitres ont l'usage exclusif de la sonorisation à compter de trois minutes avant le départ (suppression 4.1.026 FFC)*
- *En Descente concernant les reconnaissances à pied, rajout de la précision que « Les vélos ne sont pas autorisés pendant la reconnaissance du parcours à pied. » (4.3.024)*

- *Concernant le balisage du parcours en Enduro, rajout de la précision que « Les zones d'intersections et dangereuses doivent être marqués des deux côtés » (4.5.008)*
- *Concernant le matériel en Enduro et les parties du vélo ne pouvant être remplacées durant la compétition, suppression de la notion de « bras arrière » (4.5.010)*

*Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.*

➤ **Homogénéisation des règles protocolaires entre les sexes sur les Championnats de France Masters pour 2020**

*Suite au BE de décembre, la CNVTT devait refaire une proposition concernant les règles protocolaires, et le nombre minimum de concurrents (es) ayant pris le départ de la compétition pour qu'il puisse y avoir un podium et l'attribution de titre de Champion de France.*

*Étant donné qu'il n'y a pas de précision sur ce point dans la réglementation FFC générale, la CNVTT propose de fixer à 3 concurrents (es) au départ pour qu'il puisse y avoir un podium et l'attribution de titre de Champion de France chez les hommes masters et les femmes masters.*

*L'objectif étant à la fois de garantir des podiums complets et l'équité entre les hommes et les femmes.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Ludovic SYLVESTRE insiste sur l'importance de garantir la cohérence entre les disciplines, faisant référence aux pratiques sur Route.

Le Président propose de prendre une première mesure pour le VTT. Il s'agira ensuite d'examiner, au cours de l'année, les possibilités d'harmonisation entre les disciplines.

➤ **Labellisation Teams VTT 2020**

Le Président renvoie aux tableaux figurant en annexe du présent PV.

*Ces propositions de labellisation sont adoptées à l'unanimité.*

**2. CN Cyclisme féminin**

Marie-Françoise POTEREAU rappelle que lors du Bureau Exécutif du 9 janvier 2020, la décision sur la structure du Team Centre-Val de Loire Féminin a été différée en raison de la demande tardive de dérogation pour les juniors femmes à la Direction Technique Nationale. À ce jour, la DTN a validé le sur-classement des 8 juniors listées dans la composition du Team Centre-Val de Loire Féminin. Cependant, la Commission Nationale Cyclisme au Féminin propose de labelliser le Team Centre-Val de Loire Féminin en National 2 Femmes pour la saison 2020. La Commission Nationale Cyclisme au Féminin rappelle son souhait d'une cohérence et d'une justesse dans la labellisation des structures National Femmes. La proposition est justifiée, notamment

au regard du niveau global de l'effectif qui lui paraît ne pas permettre une labellisation en National 1 (aucune en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> cat, 4 en 3<sup>e</sup> cat et 8 juniors).

Le Président note que le Team Centre-Val de Loire Féminin remplit les critères du cahier des charges ayant été édité pour la classification. La FFC est, sur ces sujets, susceptible d'être concernée par un recours. Le sens de la réforme de la Commission est bien enclenché, à travers l'ensemble des labellisations qui ont été proposées. La seconde étape concerne les épreuves. La labellisation du Team Centre-Val de Loire Féminin ne remet aucunement en cause le fondement même de la réforme. Cela peut éventuellement laisser supposer, pour l'avenir, des évolutions de cahier des charges.

Marie-Françoise POTEREAU indique que c'est la DTN qui a pris la décision de surclasser l'ensemble des filles. Un bilan sera régulièrement effectué en BE sur les prestations sportives de ces coureuses.

Yannick POUHEY entend les arguments de la Commission cyclisme féminin. Un critère sur le niveau sportif, surtout lorsqu'il est écrit, implique de nombreuses problématiques à régler sur le plan juridique. Pour éviter que ce type de structure ne soit pas labellisée en N1, il faut simplement faire évoluer le cahier des charges. Quoi qu'il en soit, le non-respect de ce cahier des charges peut susciter de très nombreuses complications. De plus, il ne voit pas pourquoi et comment il serait possible de rédiger un avis de la DTN alors que celui-ci a été demandé.

Christophe MANIN rappelle que l'avis de la DTN a été sollicité. Il est important que les Juniors accomplissent des courses de bon niveau.

Gilles DA COSTA rappelle le rôle d'un comité agissant en termes de carence de l'initiative des clubs et confirme les propos du précédent BE sur ce sujet.

Le Président soumet au vote le principe d'une labellisation du Team Centre-Val de Loire féminin en N1.

*Cette proposition est adoptée à la majorité (1 vote contre, 2 abstentions).*

Gilles DA COSTA évoque une problématique de compensation d'absence de CTS 2019 s'agissant du Comité Régional Centre-Val de Loire.

Le Président estime que ce sujet est à régler rapidement, en particulier lors de l'AG de la FFC à Roanne.

### **3. CN BMX**

Sylvain DUPLOYER renvoie, concernant les labellisations DN BMX, aux tableaux annexés au présent PV.

*Ces propositions de labellisation sont approuvées à l'unanimité.*

### **4. CN Piste**

Yannick POUHEY précise que suite à un travail en collaboration avec la CN Sécurité, la Commission Nationale Piste propose l'ajout du texte suivant à la réglementation fédérale piste :

#### **Ajout de texte :**

#### **Dispositif de secours**

**3.1.12** L'organisateur doit mettre en œuvre les moyens humains et matériels adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc.).

L'organisateur a une obligation de moyens qui lui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents et de mettre en place une chaîne de secours, de soins et d'évacuation d'un éventuel blessé (parmi les concurrents, le public ou l'organisation).

L'organisateur devra prévoir un dispositif de secours adéquat présent pendant l'épreuve et les phases d'échauffement, **celui-ci étant exclusivement dédié à cette mission.**

**En dehors des épreuves officielles FFC régies par un contrat d'organisation entre la FFC et l'organisateur, le dispositif prévisionnel de Secours devra être composé de secouristes d'une association de Sécurité civile agréée en Préfecture, de Pompiers, ou à minima d'un secouriste PSC1 majeur et un secouriste PSE2, équipés du matériel d'immobilisation et de brancardage et ayant une tenue distinctive.**

Au-delà du dispositif de secours présent sur place, l'organisateur devra organiser une collaboration efficace avec les services d'ordre public (Pompiers, Samu, Hôpitaux à proximité...).

Il est rappelé que le sujet de la sécurité incombe aux responsabilités de l'organisateur.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **5. CN Route**

Ludovic SYLVESTRE rappelle qu'à ce jour, 66 structures sont labellisées en N Route pour la saison 2020. Sur les 10 clubs qui n'avaient pas été labellisés selon leur souhait (cf. BE de janvier 2020), 9 structures ont fait appel devant le Conseil Fédéral d'appel. Parmi eux, 4 clubs ont été repêchés (3 au niveau N1 et 1 au niveau N2). Ludovic SYLVESTRE ajoute pour précision que les 66 clubs N Route représentent un budget global de 17,5 millions d'euros, soit 270 000 euros par club en moyenne.

Yannick POUHEY s'enquiert du nombre de structures labellisées en 2019.

Ludovic SYLVESTRE répond que 64 structures étaient labellisées en 2019. Il poursuit son intervention en détaillant les propositions suivantes :

➤ **N2 2020 – Validation CACG — VC VAULX-EN-VELIN**

Par suite de la décision d'engagement différée prononcée par la CACG, lors de la session du 8 janvier 2020, au regard du contexte structurel du club du VC VAULX-EN-VELIN (AURA), la Commission d'Aide et de Contrôle de Gestion à la lecture des éléments financiers et administratifs transmis, valide l'engagement en N2 pour la saison 2020. L'aspect sportif a été validé préalablement par la Direction Technique Nationale.

➤ **N3 2020 – PAU VÉLO 64**

En raison d'un souci administratif (délai) lors du dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée d'engagement, la Commission Nationale Route a étudié et analysé les éléments transmis (administratifs, sportifs et financiers). À la lecture de ces documents, la Commission Nationale Route propose l'enregistrement en N3 2020 de la structure PAU VÉLO 64 (NOAQ).

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

➤ **Entente Juniors 2020**

Après étude et analyse des effectifs et des documents transmis, en collaboration avec la Direction Technique Nationale, la Commission Nationale Route propose l'enregistrement des structures suivantes (15) :

**AUVERGNE-RHONE-ALPES (1)**

- Entente Juniors Auvergne

**BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (2)**

- Avenir Cycliste Bourgogne Franche-Comté
- Entente Juniors Montbéliard-Ornans-Valdahon

**BRETAGNE (4)**

- Entente Baldi-Alré
- Entente Cycliste Pays Gallo
- Entente Juniors Du Moulin Neuf
- Team Trégor Cyclisme

**NORMANDIE (2)**

- Team EC14 Groupama Juniors
- Entente Cycliste Bocage Normand

**NOUVELLE AQUITAINE (2)**

- Entente Corrèze Juniors
- Entente Clubs Juniors 86

### **OCCITANIE (1)**

- Team 31 Jolly Cycles U19

### **PAYS DE LA LOIRE (2)**

- CREF PDL La Roche-Sur-Yon
- Nantes Atlantique Cyclisme Formation

### **SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (1)**

- Team Cycliste Azuréen

En raison d'éléments manquants au dossier, la labellisation des trois structures ci-dessous est reportée au prochain Bureau Exécutif du 12 mars 2020 :

### **BRETAGNE (1)**

- Entente Cycliste Vern Romillé

### **OCCITANIE (2)**

- Entente Junior Languedoc-Roussillon
- Occitane Cyclisme Formation Juniors

*Ces propositions d'enregistrement sont adoptées à l'unanimité.*

#### ➤ **Coupe de France N2 2020 Tour de Saint-Avoid (Grand Est) remplacé par Grand Prix C. Fenioux — 14 août 2020**

L'organisation de la manche 3 (Tour de St Avoid – Grand Est) programmée les 28 et 29 juin 2020 a fait part à la CN Route des difficultés financières et politiques en raison des prochaines échéances électorales. Cet organisateur, en toute transparence, a clairement émis le souhait de ne pas maintenir cette épreuve.

Fort de ce contexte, la Commission Nationale Route propose le remplacement de cette épreuve par le Grand Prix C. Fenioux programmé le 14 août 2020 (Région Centre) dans le cadre de la Coupe de France N2 2020.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Ludovic SYLVESTRE ajoute que dans le cadre des Championnats de France Route qui auront lieu à Plumelec (Bretagne) les 20 et 21 juin 2020, une épreuve cyclosportive sera organisée le 19 juin 2020. Cette épreuve pourrait être inscrite au niveau Master Series (ce qui nécessitera une proposition formelle à adresser au BE de mars 2020). Par ailleurs, dans le cadre des mesures environnementales pour les grandes épreuves, des éléments concrets seront proposés par rapport à l'activité Route (gestion des déchets, nombre de véhicules, etc.). Des mesures pourraient être intégrées aux conventions avec les collectivités et au règlement des Championnats de France.

Marie-Françoise POTEREAU rappelle l'existence d'une charte du ministère des Sports sur ce sujet.

Sylvain DUPLOYER explique qu'un nouveau modèle électrique Skoda, doté d'une autonomie annoncée de 500 kilomètres, s'apprête à sortir. Cette piste pourrait se révéler pertinente.

Gilles DA COSTA note que cette démarche environnementale s'avère indispensable, à l'échelle de chacune des épreuves. Le développement durable revêt une dimension sociale et l'ensemble des activités de la FFC sont concernées. Les Comités Régionaux devront être structurellement impliqués dans ces enjeux. Demain, l'État en viendra à conditionner ses financements en fonction de cette implication.

## **6. CN Corps Arbitral**

Ludovic SYLVESTRE présente un projet de plan national de formation, puisque les chiffres relatifs au nombre d'arbitres sont préoccupants, notamment pour ce qui concerne le premier niveau. Le plan de la CNCA prévoit tout d'abord la formation d'arbitres régionaux. Le tutoriel de formation, qui sera commun, sera transmis à l'ensemble des responsables des arbitres de chaque département et de chaque région. Ainsi, il y aura une formation commune sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, des formateurs ont été labellisés. La formation, l'examen et la correction sont laissés sous l'autorité des CRCA. Un examen devra se mettre en place annuellement.

Au niveau des arbitres et commissaires nationaux, l'examen est conçu et corrigé au niveau national. Cette configuration permet de disposer d'un examen et d'une correction uniformes sur tout le territoire national. Il est prévu un examen tous les deux ans dans les régions.

Ensuite, au niveau CNE, il a été demandé à l'UCI de réaliser sur le territoire français (en l'occurrence à Saint-Quentin) quatre examens :

- CNE Route (incluant le Cyclo-cross) : du 17 au 21 octobre 2020 ;
- CNE Piste : du 22 au 25 octobre 2020 ;
- CNE BMX : du 28 au 31 octobre 2020 ;
- CNE VTT : du 7 au 11 novembre 2020.

Il a été demandé que ces examens de CNE s'effectuent en langue française. Comme le prévoit l'UCI, ils réunissent au maximum 20 candidats sélectionnés (30 % de femmes) par le CNCA après avis des Comités régionaux. L'âge limite passe de 50 à 55 ans. Le prérequis consiste à avoir exercé une saison d'activité (contre deux ans auparavant).

Enfin, s'agissant de l'examen de Commissaires internationaux UCI, il y aura deux sessions. La première sera organisée à la fin de l'année 2020 en langue anglaise, où des candidats français bilingues pourront être envoyés. La seconde se tiendra en 2021 en langue française. La FFC tentera de faire en sorte que cet examen se déroule au siège fédéral.

Par ailleurs, Ludovic SYLVESTRE indique que la CNCA propose de porter l'aide financière pour les candidats réussissant un examen à l'étranger à 100 euros par jour (avec un maximum de 5 jours de prise en charge, soit 500 euros).

De plus, il est proposé de porter l'âge limite de désignation des commissaires CNE en moto à 65 ans (contre 60 ans précédemment).

*Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.*

Ludovic SYLVESTRE aborde par la suite le sujet de la politique de féminisation du corps arbitral. Il présente la liste des jeunes femmes arbitres identifiées au sein des Comités régionaux (annexée au présent PV). Le but consiste à les accompagner dans leur désignation et dans le passage au niveau supérieur (National vers CNE, ou CNE vers International). Cette liste n'est pas fermée et peut s'étoffer.

Ludovic SYLVESTRE présente en outre les résultats de l'examen d'Arbitre National (cyclisme traditionnel). 28 reçus sont recensés sur l'ensemble du territoire dont 15 femmes. Pour l'examen d'Arbitre National BMX, il y a 10 reçus (dont 3 femmes).

Il ajoute à titre d'information que le contrat avec la société Armor Lux pour les tenues vestimentaires des arbitres, qui devait arriver à échéance en février 2020, pourra être reconduit.

Enfin, concernant la lutte contre la fraude technologique, il a été demandé aux présidents de Comités régionaux de fournir la liste de toutes les épreuves de leur territoire. Les nouvelles tablettes de l'UCI, qui seront commercialisées d'ici juin 2020, pourraient être déployées dans chaque région.

Yannick POUHEY s'étonne de la présence d'un arbitre préalablement sanctionné dans la liste des formateurs régionaux. En tant que Secrétaire général, et au regard des événements passés, il s'oppose formellement à ce que cette personne accède au poste de formateur.

Ludovic SYLVESTRE rappelle que cet arbitre a été suspendu durant un an. Il est désormais désigné par l'UCI et la FFC pour accéder au poste de formateur.

Yannick POUHEY ne remet aucunement en cause les compétences en tant qu'arbitre, mais considère un manque d'exemplarité.

Gilles DA COSTA renvoie au principe selon lequel il n'y a pas de double peine. Une fois que la sanction est purgée, la personne retrouve juridiquement l'intégrité de ses fonctions.

Yannick POUHEY renchérit sur le fait que la question n'est pas de l'empêcher d'exercer son droit d'arbitre, mais bel et bien de ne pas le promouvoir en tant que formateur.

Ludovic SYLVESTRE rappelle que la liste communiquée ce jour est le fruit des demandes de la Commission régionale des Hauts-de-France.

Le Président propose d'aborder ce sujet avec le Président du CR des Hauts-de-France avant d'acter une décision.

## **7. CN Jeunesse**

Marie-Françoise POTEREAU explique que suite à la réunion du Bureau Exécutif du 11 décembre 2019, la CN Jeunesse a enregistré la proposition au Bureau Exécutif d'allouer un budget de fonctionnement de 1 000 euros par zone interrégionale pour participer au déplacement des responsables interrégionaux. La CN Jeunesse propose que cette dotation financière d'un montant global de 5 000 euros (1 000 euros,

multipliés par 5 interrégions) soit issue du mécénat ASO. Ce montant ne participerait certainement pas à la totalité des charges engendrées par la gestion de la Coupe de France Cadets des Départements et de la Coupe de France Minimes-Cadettes pour les responsables interrégionaux, mais serait une première avancée pour accompagner le développement de ce projet.

Étant donné, l'absence de structure administrative gérant ce projet à l'image de la zone Est où une association loi 1901 est déclarée en préfecture, il est difficile d'identifier une entité à qui ce versement pourrait être effectué. L'entité pourrait être un comité régional unique défini par zone interrégionale, les responsables interrégionaux s'adresseraient donc à ce dernier pour prendre en charge leurs dépenses de déplacement entre autres.

Le Président estime que le problème technique des interrégions peut se régler par un conventionnement entre les Comités régionaux concernés. Ainsi, l'enveloppe en question, si elle peut être concrétisée dans le mécénat ASO, transiterait par un seul Comité, qui prend en charge le défraiement. Le processus consistant à créer des associations paraît trop lourd.

Sylvain DUPLOYER indique que pour le BMX, chaque responsable des 4 interrégions est un membre de la Commission Nationale. Lorsque des réunions interrégionales se tiennent, ce sont les Comités régionaux qui mettent les véhicules à disposition.

#### **8. Point réglementaire sur les licences individuelles mineurs**

Ludovic SYLVESTRE remarque que dans le titre 1 de la réglementation fédérale, un point concerne la prise de licence à titre individuel en vente en ligne sur le site fédéral. Or, à aucun moment, il n'est précisé que le demandeur doit être majeur. Il est donc proposé de préciser que la prise de licence à titre individuel en ligne n'est ouverte qu'aux majeurs.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

### **V. POINT FINANCIER**

Gilles DA COSTA explique que, s'agissant du rapprochement budgétaire, la situation de la FFC est moins bonne que prévu. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'il existe un décalage d'un mois concernant la vente de Rosny.

En résumé, il n'y a pas d'inquiétude majeure, étant entendu que le sujet des licences sera capital. C'est sur ce point que se situe le principal risque en matière de gestion budgétaire. Le pilotage des actions par les entités gestionnaires est globalement satisfaisant, tandis que la gestion des stocks se stabilise.

En outre, le budget rectificatif correspond à un processus d'organisation qui interviendra à mi-année.

S'agissant du dispositif de dématérialisation des notes de frais, le système informatique est en train d'être implanté. Pour mémoire, il existe des règles concernant les conditions de remboursement. Il n'y a pas de raison de modifier les tarifs maximums de prise en charge des repas ou des hébergements. Si la prise en charge intervient en dehors d'un déplacement professionnel ou d'une obligation faite aux

salariés, elle est considérée comme un avantage en nature, avec les conséquences que cela implique en matière de charges sociales et de déclarations fiscales. De plus, il n'y a pas d'attribution de ticket restaurant lorsque le salarié est pris en charge par l'employeur. Le plus simple serait de se baser sur un système déclaratif en fin de mois pour recenser le nombre de tickets restaurant.

Gilles DA COSTA aborde ensuite le sujet de la prise en charge par l'employeur des boissons alcoolisées. L'enjeu de modération n'est pas toujours constaté et la responsabilité de l'employeur peut être mise en cause. Il est proposé au Bureau Exécutif de travailler à l'élaboration d'une charte interne sur la consommation de ces boissons.

Gilles DA COSTA indique par ailleurs que quelques jours supplémentaires seront nécessaires pour stabiliser les budgets des différentes commissions. Enfin, il propose un point de suivi sur la situation du Comité régional d'Ile-de-France. Pour le financement des clubs, un état des créances très précis doit être conduit. De plus, l'administrateur judiciaire n'a toujours pas fourni d'informations concernant le plan de redressement.

## **VI. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNC, DU MEDECIN COORDONNATEUR DE LA MEDECINE REGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**

### **1. Intervention du DTN**

Christophe MANIN revient tout d'abord sur le Mondial de Cyclo-cross. Chez les Juniors hommes, la course a été écrasée par les Belges, mais la France est la 3<sup>e</sup> nation mondiale. Chez les Juniors filles, la course a été dominée par les Néerlandaises, mais Line BURQUIER (1<sup>re</sup> année) est 6<sup>e</sup>. Chez les Espoirs hommes, Antoine BENOIT atteint une décevante 4<sup>e</sup> place. Chez les Espoirs dames, il faut saluer la très belle victoire de Marion NORBERT-RIBEROLLE.

Par ailleurs, l'équipe de France de BMX a passé plusieurs semaines en Australie pour participer à deux Coupes du monde. Les Américains ont repris une bonne partie du retard qu'ils avaient accumulé par rapport aux Français.

S'agissant du Championnat du monde de Piste, l'équipe de poursuite par équipe féminine doit battre les Belges pour être qualifiée pour les JO. Cette compétition doit aussi permettre de valider la composition de l'équipe de vitesse par équipe et du madison.

Christophe MANIN poursuit sa présentation avec la stratégie de communication de l'équipe de France olympique.

L'objectif consiste à préserver l'équipe de France d'un excès de sollicitations médiatiques, afin de pouvoir se concentrer sur la performance. Pour cela, des dates ont été identifiées afin d'effectuer de la communication, de façon à donner priorité à l'entraînement et à la compétition durant le reste du temps. De plus, des visuels d'annonce des sélections seront édités, discipline par discipline, reprenant la charte graphique du visuel générique de la campagne. Chaque athlète sélectionné sera présenté par une vidéo de 30 secondes. Des *shootings* photo spécifiques seront en outre organisés pour tous les collectifs.

De plus, une première vidéo orientée sur la performance et la technique sera tournée, afin de mettre en avant les partenaires de la FFC. La seconde vidéo se concentrera sur la notion de détermination des sportifs. Le but est que les sportifs et les staffs se sentent pleinement soutenus par la Fédération et l'ensemble des licenciés.

En outre, le service communication du CNOSF a demandé à la FFC de proposer deux athlètes emblématiques du cyclisme. L'avis du Bureau Exécutif est sollicité sur ce point.

*Le Bureau Exécutif propose de retenir Pauline FERRAND-PREVOT et Grégory BAUGE.*

Christophe MANIN réalise par la suite un point sur l'accompagnement territorial, suite à la note rédigée par Thierry BEDOS. Celle-ci propose six axes de travail :

- 1) Un état des lieux des Comités à travers des visites ;
- 2) La détection et l'animation d'un réseau de chargés de développement ;
- 3) L'appui sur la campagne des subventions territoriales de l'ANS ;
- 4) La mise en cohérence des différents dispositifs d'accompagnement ;
- 5) La préparation de la feuille de route 2021-2024 ;
- 6) La constitution d'un collectif interfédéral.

Le Président estime que l'axe 4 est particulièrement important, dans la mesure où il vise à globaliser l'approche de financement des contrats territoriaux. En outre, la partie « savoir-rouler » doit prendre progressivement de l'ampleur.

Christophe MANIN poursuit son intervention avec le sujet des violences sexuelles dans le sport. Il rappelle en préambule que le cyclisme est, comme les autres sports, concerné par cette problématique. Par le passé, la FFC a eu à traiter trois cas de signalement de violences ; la Fédération a alors agi avec diligence et efficacité.

Mathilde DUPRE (par visioconférence) explique avoir récemment suivi une formation à Bourges. En France, un mineur est victime d'un viol toutes les heures. Ces agressions sexuelles touchent autant les jeunes garçons que les jeunes filles. L'agresseur est souvent présent dans un cercle proche de la victime. De son côté, la Fédération a été touchée par quelques cas, qui ont été gérés comme il le fallait.

Il ne faut pas surréagir par rapport au contexte médiatique actuel. La priorité consiste à se situer dans la bienveillance à l'égard des victimes. Les licenciés doivent être clairement informés, afin de savoir de quelle manière ils doivent agir s'ils sont témoins d'une situation particulière. Une convention sera signée entre le ministère de la Justice et le ministère des Sports le 21 février 2020. Il sera dès lors possible de s'appuyer sur ces mesures ministérielles.

Il s'agit de savoir si la FFC doit se focaliser sur les violences sexuelles, ou bien adopter une vision plus large à l'égard de tous types de violence : discrimination, sexisme, etc. L'enjeu consiste aussi à s'inscrire dans la durée, à travers des actions véritablement structurantes. Un dispositif de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement doit être mis en place, tout en s'appuyant sur les outils mis en place par l'État.

Le Président remercie Mathilde DUPRE pour ce travail mené très rapidement. La FFC doit d'abord arrêter sa position sur la portée de l'action à mettre en œuvre : globale,

ou ciblée sur les violences sexuelles. Il faudra ensuite définir un calendrier de mise en œuvre. Une première préconisation d'action à très court terme (sous 10 jours) consiste à transmettre des fiches pratiques aux dirigeants afin de leur permettre d'accueillir les signalements et d'enclencher les actions adéquates. Selon le Président, cette première mesure, centrée sur les violences sexuelles, doit faire figure de priorité absolue. Sur le reste des préconisations, avec une mise en œuvre en mai 2020, la Fédération peut élargir la cible, car il s'agit de sujets éthiques. La FFC doit en tout cas démontrer qu'elle a agi concrètement, avec des outils précis.

Dans ces fiches pratiques, la notion de signalement fait figure d'élément clef. Il convient de préciser le contexte dans lequel doit s'accomplir un signalement. Il s'agirait ainsi de mettre à disposition une sorte de « mode d'emploi » du signalement.

Mathilde DUPRE rappelle que le signalement n'est aucunement synonyme de sanction ou d'enclenchement de procédure. Il convient d'écouter la parole de la victime, tout en respectant la personne mise en cause. La position de la FFC se doit d'être la plus neutre possible, sans se substituer à la justice.

Marie-Françoise POTEREAU suggère d'attendre la tenue de la réunion au ministère des Sports le 21 février 2020. Des consignes précises seront fournies aux fédérations sur la manière d'agir.

Ludovic SYLVESTRE note que le site Internet fait figure d'organe officiel de la FFC ; il doit représenter un canal privilégié pour communiquer sur le sujet de la lutte contre les violences sexuelles.

## **VII. REVUE DE PROJETS**

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS présente le projet transversal « La famille vélo derrière ses Olympiens ». En effet, en cette année olympique, il est primordial de créer un sentiment d'unité derrière l'équipe de France. Cette unité doit porter l'équipe de France pendant la préparation et surtout durant la période des Jeux. Chaque athlète doit sentir qu'il a le soutien de nombreuses personnes. Les objectifs du projet sont les suivants :

- Faire sentir aux athlètes et aux staffs qu'ils ont le soutien de la fédération (employés, élus BE et CF, Comités régionaux) ainsi que du monde du cyclisme dans sa globalité sans ressentir de pression supplémentaire. Le but est d'augmenter le capital confiance de l'athlète et du staff.
- Faire naître sur l'ensemble des collaborateurs de la fédération, un engouement autour de l'équipe de France. À travers la participation à ce projet, ils se verront offrir un polo de la Fédération qu'ils pourront arborer fièrement en soutien à leur équipe de France.

À travers 2 types de vidéos courtes, il s'agit de faire passer des messages de soutien aux athlètes. Le premier format consiste en la mise en scène de façon humoristique des employés et des élus de la Fédération sur toutes les disciplines olympiques. Le second format prévoit une compilation de message de soutien en format « selfie » du monde du cyclisme. Pour le premier format, basé sur le volontariat, chaque collaborateur (BE, CF, Salariés, CNPR) est libre de participer à la session de tournage,

où il se verra offrir un t-shirt de la FFC afin d'arborer fièrement les couleurs françaises. Pour le second format, toute personne est libre d'apporter son soutien à l'équipe de France de manière totalement personnelle. Un fil conducteur pourrait être recherché afin de faciliter la mise en forme.

## **VIII. ÉPREUVES OFFICIELLES**

Anne LE PAGE présente la liste des épreuves à attribuer :

### ➤ **2020**

#### **BMX Freestyle Park**

##### **Coupe de France — Sérignan**

22-23 août 2020

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### **BMX Freestyle Park et Flatland**

##### **Coupes de Monde — Montpellier**

20-24 mai 2020

Occitanie

#### **CYCLISME POUR TOUS**

##### **FFC MASTERSERIES – La Cyclo de l'Intérieur**

6 juin 2020

Île-de-France

#### **CYCLISME POUR TOUS**

##### **TLO — LEPAPE MARMOTTE GRANFONDO ALPES**

5 juillet 2020

Auvergne-Rhône-Alpes

#### **CYCLISME POUR TOUS**

##### **TLO — LA BOURGOGNE CYCLO**

25 avril 2020

Bourgogne Franche-Comté

#### **CYCLISME POUR TOUS**

##### **TLO — GRAND HUIT VOSGIEN**

11 juillet 2020

Bourgogne Franche-Comté

**CYCLISME POUR TOUS**  
**FFC MASTERSERIES — CYCLAIGOUAL REGION OCCITANIE**  
27 juin 2020  
Occitanie

**CYCLISME POUR TOUS**  
**FFC MASTERSERIES — GRANITE MONT LOZÈRE**  
31 mai 2020  
Occitanie

**CYCLISME POUR TOUS**  
**TLO — ÉTAPE SANFLORAINE**  
8 et 9 août 2020  
Auvergne-Rhône-Alpes

**VTT**  
**Coupe de France DHI — Métabief**  
23 et 24 mai 2020  
Bourgogne Franche-Comté

**VTT**  
**Coupe de France DHI – Les Orres**  
25 et 26 juillet 2020  
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

**VTT**  
**TROPHÉE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES – Alpe d'Huez**  
2 au 6 août 2020  
Auvergne-Rhône-Alpes

**VTT**  
**Championnats de France VTT ENDURO — Loudenvielle (Occitanie)**  
5 et 6 septembre 2020  
Société MTB EVENTS SAS

**VTT**  
**Coupe de France VTT SKF — Alpe d'Huez**  
7 au 9 août 2020  
Auvergne-Rhône-Alpes

**PISTE**  
**Championnat de France sur Piste de Demi-fond — Lyon**  
12 septembre 2020  
Auvergne-Rhône-Alpes

## **ROUTE**

### **Grand Prix Christian Fenioux – Souvenir Gilles Malard, Coupe de France N2, 3e manche**

14 août 2020

Centre-Val de Loire

(Suite à l'annulation du tour de la communauté Saint-Avoid Synergie — 3e manche N2 — 28 et 29 juin 2020)

➤ **2021**

## **BMX**

### **Coupe de France**

Saint-Jean-d'Angély — Nouvelle-Aquitaine

## **BMX**

### **Coupe de France**

Frontignan — Occitanie

## **BMX**

### **Challenge France Nord-Ouest**

La Chapelle Saint Mesmin — Centre-Val de Loire

## **BMX**

### **Challenge France Nord-Ouest**

Vallet — Pays de la Loire

*Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.*

## **IX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **1. Homologation de records**

Yannick POUEY propose d'homologuer les records suivants :

#### **Mme Jeanine BRAULT**

Homologation de la meilleure performance de l'heure de Madame Jeanine BRAULT réalisée le 4 septembre 2019 sur le vélodrome de Salbris dans la catégorie 90-94 ans Femmes. Il n'y avait pas de meilleure performance pour cette catégorie d'âge. La performance réalisée par Madame Jeanine BRAULT est de 15 724 km. Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **Mme Flavie BOULAIS**

Homologation du record de Flavie BOULAIS réalisé le 12 août 2019 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la catégorie Cadette de l'épreuve du 500 m départ arrêté lors des Championnats de France Piste Élite et Avenir 2019. L'ancien record était de 37''862, détenu par Marie Divine KOUAME le 11 août 2018 sur le vélodrome de Hyères. La performance réalisée par Flavie BOULAIS est de 37''446. Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **M. Corentin ERMENAULT**

Homologation du record de Corentin ERMENAULT réalisé le 16 août 2019 sur le vélodrome de Saint-Quentin en Yvelines dans la catégorie Élite de l'épreuve de la Poursuite Individuelle lors des Championnats de France Piste Élite et Avenir 2019. L'ancien record était de 4'16''274, détenu par Francis MOREAU le 28 août 1996 sur le vélodrome de Manchester (GBR). La performance réalisée par Corentin ERMENAULT est de 4'15''616. Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **M. Eddy LE HUITOUZE**

Homologation du record de Eddy LE HUITOUZE réalisé le 21 septembre 2019 sur le vélodrome de Bourges a sa demande. L'ancien record homologué était de 3'31 856, détenu par Thomas DENIS le 28 août 1996 sur le vélodrome de Hyères. La performance réalisée par Eddy LE HUITOUZE est de 3'26''448. Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Ludovic SYLVESTRE demande si ces records apparaissent sur le site Internet de la FFC et sont mis à jour régulièrement.

Yannick POUHEY le confirme.

## **2. Cas de mutation**

Yannick POUHEY évoque un cas de mutation litigieux qui concerne Edwin BECERRA BECERRA, coureur vénézuélien licencié l'année passée en Martinique (à la Pédale Pilotine) et souhaitant muter dans un club guadeloupéen. Il apparaît que l'imprimé de mutation n'est pas signé par le coureur. Ce dernier n'a d'ailleurs pas rendu son vélo au club d'origine, lequel lui doit 4000 euros de prix.

Christophe LAVERGNE précise qu'une demande de mutation a été effectuée dans les temps, mais sous une forme laissant à désirer. La Pédale Pilotine a ainsi rendu un avis défavorable, notant que la demande n'était pas conforme à la réglementation fédérale. En particulier, l'indemnité « club quitté » n'était pas jointe au courrier. Il manquait également l'enveloppe affranchie pour permettre au club quitté de répondre. La commission *ad hoc* a élaboré un courrier à l'attention du club recevant et du coureur afin de justifier le refus de la demande de mutation. Le Bureau Exécutif est ainsi sollicité pour accepter la mutation en l'état, la refuser ou bien permettre à l'intéressé d'entamer une nouvelle procédure de mutation hors période de mutations.

Le Président en déduit qu'il existe une situation de conflit entre le coureur et le club quitté. Dans ce contexte, le plus sage serait d'autoriser une procédure de mutation hors période, respectant strictement les conditions réglementaires.

Ludovic SYLVESTRE partage l'avis du Président, rappelant que la priorité consiste à favoriser la reprise rapide de l'activité du coureur.

*Le Bureau Exécutif délivre donc l'autorisation d'entamer une procédure de mutation hors période, respectant scrupuleusement la réglementation pour permettre de revenir à un respect scrupuleux de celle-ci.*

### **3. Flotte de véhicules utilitaires**

Sylvain DUPLOYER aborde le sujet des véhicules utilitaires. Le contrat de location de la flotte actuelle arrivera bientôt à échéance. Il convient d'entreprendre des réflexions sur ce point, afin de savoir s'il est plus pertinent de poursuivre la location, d'acheter des véhicules, ou bien de racheter la flotte existante.

Christophe MANIN considère que les futurs véhicules devront être équipés avec des aménagements plus légers.

Gilles DA COSTA rappelle que l'acquisition de véhicules implique des charges en matière d'entretien et de réparation. Le dispositif de location s'avère plus sécurisant.

Le Président partage cette analyse.

### **4. Congrès fédéral**

Ludovic SYLVESTRE explique que dans le cadre du Congrès fédéral, les Présidents des Comités régionaux ultramarins rendront visite au Pôle ultramarin de Hyères au cours de la journée du 26 février 2020.

##### **5. Lettre d'information de la FFC**

Ludovic SYLVESTRE rappelle que la lettre d'information de la FFC est parue pour la première fois en janvier 2020. Elle est destinée aux Comités régionaux, afin de recenser les informations issues des différents services. Cette lettre d'information pourrait être mensuelle, dans la mesure du possible. L'idée serait qu'elle paraisse une semaine après chaque Bureau Exécutif.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 49.**

**La prochaine réunion est prévue le jeudi 12 mars 2020 à 8 h 30 au siège fédéral.**

Le Président

**Michel CALLOT**

Le Secrétaire général

**Yannick POUHEY**

Annexe 1 : Labellisation Teams VTT 2020

**LABELLISATION TEAMS VTT 2020  
DIVISION NATIONALE**

	Nom	Comité	Type	Labellisation	
DIVISION NATIONALE 1	AIX VTT	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	CLUB	Labellisation BE Fev	
	CALVISSON VTT	OCCITANIE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	CSO MILLAU AVEYRON	OCCITANIE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	HORIZON MONTLUÇON	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CLUB	Labellisation BE Fev	
	SCOTT CREUSE OXYGENE	NOUVELLE-AQUITAINE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	VCA ANJOS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CLUB	Labellisation BE Fev	
	VOSGES VTT	GRAND EST	DEPARTEMENTALE	Labellisation BE Fev	
	VTT CONLIEGE BASSIN DE LONS LE SAUNIER	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	VTT SAINT LO	NORMANDIE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	VTT SCHWENHEIM	GRAND EST	CLUB	Labellisation BE Fev	
	PASSION VTT VENELLES	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	CLUB	Labellisation BE Fev	
	BESSE SUPER-BESSE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CLUB	Labellisation BE Fev	
	DIVISION NATIONALE 2	BIKE CLUB GIROMAGNY	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	CLUB	Labellisation BE Fev
		CLIC CHAMBERY SAVOIE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CLUB	Labellisation BE Fev
		CREUSE MAISSAT EVAUX	NOUVELLE-AQUITAINE	CLUB	Labellisation BE Fev
ERIC FAVRE MTB		AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CLUB	Labellisation BE Fev	
HAUTE GARONNE VTT		OCCITANIE	DEPARTEMENTALE	Labellisation BE Fev	
LAVAL CYCLISME 53 VTT		PAYS DE LA LOIRE	CLUB	Labellisation BE Fev	
RVC VTT		PAYS DE LA LOIRE	CLUB	Labellisation BE Fev	
VELO CLUB MENDE LOZERE		OCCITANIE	CLUB	Labellisation BE Fev	
VTT GAURIAC 33		NOUVELLE-AQUITAINE	CLUB	Labellisation BE Fev	
VTT LOZERE		OCCITANIE	CLUB	Labellisation BE Fev	
VTT ORNANS		BOURGOGNE FRANCHE COMTE	CLUB	Labellisation BE Fev	
VTT SA VERDUN		GRAND EST	CLUB	Labellisation BE Fev	
XC 63		AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CLUB	Labellisation BE Fev	
VELO CLUB DOLOIS		BOURGOGNE FRANCHE COMTE	CLUB	Labellisation BE Fev	
DIVISION NATIONALE 3		A LAON BIKE	HAUTS DE FRANCE	CLUB	Labellisation BE Fev
	AMSL VTT LEVENS	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	CLUB	Labellisation BE Fev	
	EC CHATEAU THIERRY	HAUTS DE FRANCE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	ECPL BREIZHARMOR	BRETAGNE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	JOTUL SCO DIJON	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	LE MANS SARTHE VELO	PAYS DE LA LOIRE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	LUCHON LOURON CYCLISME	OCCITANIE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	MEUSE 55	GRAND EST	DEPARTEMENTALE	Labellisation BE Fev	
	MJC PIAN DE CUQUES	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	CLUB	Labellisation BE Fev	
	MOSELLE CULTURE VELO	GRAND EST	DEPARTEMENTALE	Labellisation BE Fev	
	NIMES CYCLISME	OCCITANIE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	OC GIE VTT	ILE DE FRANCE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	POLE JEUNES AVEYRON	OCCITANIE	DEPARTEMENTALE	Labellisation BE Fev	
	POMMIERS VTT MATERIEL-VELO.COM	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CLUB	Labellisation BE Fev	
	R-VTT	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CLUB	Labellisation BE Fev	
	SPECIALIZED ST DIE DES VOSGES	GRAND EST	CLUB	Labellisation BE Fev	
	V20	OCCITANIE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	VC MONT AIGOUAL PAYS VIGANAIS	OCCITANIE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	VELO CLUB STE-CROIX-EN-PLAINE	GRAND EST	CLUB	Labellisation BE Fev	
	VENDEE VTT	PAYS DE LA LOIRE	DEPARTEMENTALE	Labellisation BE Fev	
	VSC BEAUNE 21	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	VTT ARDBIKE VALENCE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CLUB	Labellisation BE Fev	
	VTT FUN CLUB	GRAND EST	CLUB	Labellisation BE Fev	
	VTT LE TREPORT	NORMANDIE	CLUB	Labellisation BE Fev	
	VTT LYCEE LA TOUCHE BRETAGNE	BRETAGNE	REGIONALE	Labellisation BE Fev	
VTT ST AMAND LES BAUX	HAUTS DE FRANCE	CLUB	Labellisation BE Fev		
XC COMITE LOIRET	CENTRE VAL DE LOIRE	DEPARTEMENTALE	Labellisation BE Fev		
CBC ELSASSTEAM VELOTOP	GRAND EST	CLUB	En attente		

**LABELLISATION TEAMS VTT 2020  
TEAMS DE MARQUE**

MARQUE Cross Country	ABSOLUTE-ABSALON BMC	GRAND EST	Labellisation BE Fev
	BAGNOL JO.WE BIKE+	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Labellisation BE Fev
	CUBE PRO-FERMETURES SEFIC	BRETAGNE	Labellisation BE Fev
	CYCLES DARNANVILLE ADRIIS	NORMANDIE	Labellisation BE Fev
	DESMIER	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Labellisation BE Fev
	FUN CLUB PEC CULTURE VELO	GRAND EST	Labellisation BE Fev
	GIANT FRANCE XC	OCCITANIE	Labellisation BE Fev
	HASE	GRAND EST	Labellisation BE Fev
	KMC ORBEA	ILE DE FRANCE	Labellisation BE Fev
	MADEWIS PERNES	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Labellisation BE Fev
	MARSEILLETECHNOTEAM-HEADBIKE-HUTCHINSON	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Labellisation BE Fev
	MASSI	GRAND EST	Labellisation BE Fev
	MASSI ACADEMIE	GRAND EST	Labellisation BE Fev
	NCA ALTICOOP	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Labellisation BE Fev
	SUNN BEAUMES DE VENISE	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Labellisation BE Fev
	SUNN FACTORY RACING	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Labellisation BE Fev
	SUPERIOR BIKES-MITAS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Labellisation BE Fev
	TEAM DU GOLFE ESPRIT-CYCLES	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Labellisation BE Fev
	VELCAN MTB PRO TEAM	GRAND EST	Labellisation BE Fev
	VELCAN RACING	PAYS DE LA LOIRE	Labellisation BE Fev
VELOPROSHOP BY MAXPERF	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Labellisation BE Fev	
VELOROC LAPIERRE	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Labellisation BE Fev	
VTT PIOLENC MISTRAL ADVENTURA	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Labellisation BE Fev	

	Nom	Comité	Labellisation
MARQUE Descente	COMMENCAL 100%	GRAND EST	Labellisation BE Fev
	COMMENCAL/MUC-OFF BY RIDING ADDICTION	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Labellisation BE Fev
	DORVAL AM	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Labellisation BE Fev
	FREEMAN	OCCITANIE	Labellisation BE Fev
	LES GETS BIKEPARK	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Labellisation BE Fev
	RACE COMPANY	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Labellisation BE Fev
	SCOTT BIOFRAIS SAINT JULIEN	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Labellisation BE Fev
	SCOTT DOWNHILL FACTORY	OCCITANIE	Labellisation BE Fev
	SPECIALIZED GRAVITY	OCCITANIE	Labellisation BE Fev
	TC CONCEPT	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Labellisation BE Fev
MARQUE Enduro	VOULVOUL RACING	OCCITANIE	Labellisation BE Fev
	X1 RACING	OCCITANIE	Labellisation BE Fev

	Nom	Comité	Labellisation
MARQUE Enduro	E THIRTEEN URGE BP	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Labellisation BE Fev
	FREJUS GRAVITY	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Labellisation BE Fev
	ROCKY SPORTS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	En attente

## LABELLISATION TEAMS VTT 2020 TEAMS FRANÇAIS UCI

20 structures françaises ont effectué une demande de labellisation auprès de l'UCI

*Nom*

<b>UCI MTB TEAMS</b>	ABSOLUTE-ABSALON-BMC
	COMMENCAL/100%
	COMMENCAL/MUC-OFF
	CUBE PRO-FERMETURES SEFIC
	CYCLES DARNANVILLE-ADRIS
	DORVAL AM
	KMC-ORBEA
	MASSI
	MASSI ACADEMIE
	RACE COMPANY
	SCOTT CREUSE OXYGENE GUERET
	SCOTT DOWNHILL FACTORY
	SPECIALIZED GRAVITY
	SUNN-BEAUMES DE VENISE
	SUNN FACTORY RACING
	TC CONCEPT
	VCA ANJOS
	VELCAN MTB PRO
	VELOROC LAPIERRE
	VOSGES VTT
GIANT FRANCE XC	
VELCAN RACING	

DN1

**9 Dossiers déposés**

<b>Dossiers de Clubs/Ententes labellisés lors du BE du 9 Janvier 2020</b>			
	<b><i>Comité Régional</i></b>	<b><i>Clubs</i></b>	<b><i>Ententes</i></b>
1	Auvergne - Rhône - Alpes	Lempdes BMX Auvergne	
2	Auvergne - Rhône - Alpes	Saint Etienne BMX Wiawis	
3	Bretagne	DN Cycles Evasion Saint Brieuc Côtes d'Armor	
4	Nouvelle Aquitaine	Stade Bordelais BMX	
5	Pays de la Loire		Pays de la Loire BMX
6	Sud - Provence - Alpes Côte d'Azur	GT Factory Racing	

<b>Dossiers de Clubs/Ententes avec avis favorable pour la labellisation au BE du 13 février 2020</b>			
	<b><i>Comité Régional</i></b>	<b><i>Clubs</i></b>	<b><i>Ententes</i></b>
1	Centre Val de Loire	DN BMX Club de Joué Lès Tours	
2	Hauts de France	BMX Compiègne - Custom Racing	
3	Sud - Provence - Alpes Côte d'Azur		Union BMX Vaucluse

## 15 Dossiers déposés

Dossiers de Clubs/Ententes labellisés lors du BE du 9 Janvier 2020			
	<i>Comité Régional</i>	<i>Clubs</i>	<i>Ententes</i>
1	Auvergne - Rhône - Alpes	Ain Cotière BMX Sodicycle	
2	Auvergne - Rhône - Alpes	BMX Cournon d'Auvergne	
3	Auvergne - Rhône - Alpes	DN Gerzat La Niçoise	
4	Bretagne	BMX Trégueux Côtes d'Armor	
5	Bourgogne - Franche Comté	DN BMX Besançon Doubs Fly Racing	
6	Bourgogne - Franche Comté	DN du Pays de Vesoul Haute Saône	
7	Centre Val de Loire		DN BMX Centre Val de Loire
8	Ile de France	Massy BMX 91	
9	Normandie	DN Bolbec BMX	
10	Sud - Provence - Alpes Côte d'Azur		DN BMX du Pays d'Aix

Dossiers de Clubs/Ententes avec avis favorable pour la labellisation au BE du 13 février 2020			
	<i>Comité Régional</i>	<i>Clubs</i>	<i>Ententes</i>
1	Auvergne - Rhône - Alpes	DN Chabeuil BMX	
2	Auvergne - Rhône - Alpes		DN Ouest Lyon BMX Dardilly Limonest
3	Hauts de France	DN2 Roubaix Fox Racing	
4	Ile de France	DN2 BMX Sucy 94 Prostart	
5	Ile de France		Union BMX 95

### Annexe 3 : CN Corps arbitral

**Plan de féminisation du Corps Arbitral FFC**  
**Suivi & accompagnement des Arbitres Femmes dans les CR**

<b>COMITE</b>	<b>NOM DE L'ARBITRE</b>
AUVERGNE - RHÔNE ALPES	Audrey DUMAS
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Sandrine JACQUES
BRETAGNE	Nadège CORLAY Morgane GARNIER Delphine SOITEUR(BMX) Valérie BRUNEAU
CENTRE VAL DE LOIRE	Mélanie DAUDIN (BMX) Camille MEUNIER
GRAND EST	Céline RUTLER
HAUTS DE France	Elise WHEELER
ILE DE France	Rachel PRUDENT Estelle VEILLÉ
NORMANDIE	Juliana LEGER (BMX)
NOUVELLE AQUITAINE	Christelle PINEAU Marie Laure BRUNEAU(BMX) Alison RASSET & Sophie COLLET
OCCITANIE	Stéphanie IBANEZ Marie - Laurence SAGORIN – RIERA
PAYS DE LA LOIRE	Sophie DIAIS Caroline DESMONS
REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Carole GAMBÀ Séverine LOPES DIAS
La Guyane	Danielle STANA

COMMISSION NATIONALE DU CORPS ARBITRAL

Proposition liste Evalueur-formateurs BMX 2019/2020

**Inter région Nord Est**

Délégués CNCA : Eric CRETON(FED) Quentin BERTON (INT)

**Bourgogne Franche Comté**

Sophie RABINE (CNE) Pierre GUYOT (CNE)  
Eric PIHET (NAT) Benjamin PIHET (CNE)

**Grand Est**

Séverine SCHRECKENBERG (CNE) Cécile NOEL (NAT)

**Hauts de France**

Marie Thérèse COLLETTE (NAT) Isabelle HUART (CNE)  
Anne GERIN (NAT) Didier HUGOT (CNE)

**Ile de France**

Odile JAHICH (NAT) Karen CHARPENTIER (FED)  
Médéric LELEU (CNE) Paul DUCHENE (FED)

**Inter Région Nord Ouest**

Délégués CNCA : Alain DANIEL (FED) Bernard BOUTIN (INT)

**Centre Val de Loire**

Thierry VANNEREAU (NAT) Christian BRILLARD (NAT)  
Nicole FILLION (CNE) Philippe GALPIN (NAT)  
Mélanie DAUDIN (NAT)(secrétariat)

**Pays de la Loire**

Stéphane PERRIER (CNE) Jacques BODINET (NAT)  
Daniel GENDRONEAU (NAT) Dominique DANIEL (NAT) (secrétariat)

**Bretagne**

Martine QUEMARD (FED)

**Normandie**

Jean Pierre LEGER (CNE) Juliana LEGER (CNE)  
Sylvie DUFLOT (NAT) (secrétariat)

**Inter Région Sud Est :**

Déléguée CNCA Martine LASCAUX MARTINEZ (FED)

**Auvergne Rhône Alpes**

Nathalie THIMEL BLANCHOZ (FED) Michel LECHAIGNE (FED)  
Daniel BOTTAZZI (FED) Sébastien LAPLEAU (CNE)  
Elisabeth VIOUGEAS (FED) Nathalie MORAWIEC (NAT)(secrétariat)

**Provence Côte d'Azur**

Michèle HENNY (FED) Christian MARTINEZ (FED)  
Philippe BROCARD (NAT) (secrétariat)

**Inter région Sud ouest :**

Déléguée CNCA Marie Laure BRUNAUD (FED)

**Nouvelle Aquitaine**

Jean François CHAUMELLE (CNE) François BAUDOUX (NAT)  
Lionel LAFRAGUETTA (CNE) Manuela MARTINEAU (NAT)(secrétariat)

**Occitanie**

Alain SAINT PAUL (CNE) Jérôme VAYSSE (CNE)

LISTE DES FORMATEURS REGIONAUX (Route-Piste-CX) (Suite)

Nom	Prénom	Qualification	Région	N° Téléphone	E Mail
MICHEL	Jacques	Fédéral	Centre Val de Loire	06 75 70 48 40	jacques.michel41@free.fr
AMOURETTE	Catherine	CNE	Haut de France	06 82 15 46 60	amourette.stephane@neuf.fr
IDELOT	Laurent	UCI	Haut de France	06 14 20 78 28	ldelau.club-internet.fr
BROCQUE	Hervé	UCI	Haut de France	06 66 74 93 20	hbrocque@club-internet.fr
AUDARD	Jean Pierre	Fédéral	Occitanie	06 80 37 45 20	jean-pierre.audard@wanadoo.fr
BESSETTE	Philippe	CNE – Chrono Féd	Occitanie	06 30 40 56 97	p.bessettes@hotmail.fr
PASCAL	Mauricette	CNE	Occitanie	06 80 13 21 30	pascal.mauricette@sfr.fr
GASTOU	Catherine	UCI	Nouvelle Aquitaine	06 07 96 64 60	catherine.gastou@free.fr
DE COTTE	Philippe	National	La Réunion	06 92 87 86 27	crpv@orange.fr